Saint-Georges-la-Pouge
Infos Rapides n°11 Juillet- Août 2024

Chères habitantes, chers habitants,

Les années ne se ressemblent pas forcément sur le plan climatique. En effet, nous avons eu un premier semestre pluvieux. A titre d'exemple, dans notre département, il a plu deux fois plus que la normale durant le mois de mars. Comme les années précédentes, nous avons connu un nombre important de fuites sur notre réseau d'eau, mais, en raison de l'excédent de production, nous n'avons pas rencontré de situation critique. Cependant, pour sécuriser notre alimentation en eau potable, nous devons continuer à rendre plus fiable l'ensemble des installations.

Pour tenir compte des investissements nécessaires, le conseil municipal a décidé, en avril dernier, d'augmenter le tarif de l'eau potable, avec effet au premier mai. Une vingtaine d'habitants a contesté, par pétition, la légalité de la date prise en compte et a demandé qu'elle soit reportée au premier janvier. J'ai expliqué que le service de légalité de la préfecture avait validé notre mode de calcul. Pour autant, les signataires de la pétition ont saisi le défenseur des droits du département et une réunion s'est tenue en mairie, le 2 mai, en présence de la défenseur des droits. La légalité de notre décision a été confirmée.

Je me réjouis de voir que des habitants ont pris plaisir à se réunir pour assister à la projection de films des années 70-90 en présence de Monsieur Terme, ancien Maire de Saint-Georges-La-Pouge. La salle des fêtes, nouvellement rénovée, a donné toute satisfaction et je remercie encore le comité des fêtes qui a organisé, avec l'appui de la mairie, cette manifestation particulièrement réussie.

Je me réjouis aussi de voir l'investissement de l'association sportive dans le nettoyage des locaux du stade après les travaux réalisés par notre commune.

Malgré une inflation qui continue à pénaliser les ménages et le budget de notre commune, le conseil municipal a décidé, cette année encore, de ne pas augmenter les taxes communales afin de limiter la baisse du pouvoir d'achat des habitants. En conséquence, nous devrons renouveler une vigilance permanente sur tous les postes de dépenses, je sais pouvoir compter sur la motivation de tous.

Après cette année scolaire, je souhaite à tous nos jeunes de la commune, de bonnes vacances et je tiens à féliciter toutes celles et tous ceux qui ont réussi un examen.

Bon séjour aux vacanciers qui ont choisi notre commune.

Delphine Poitou
Maire de Saint-Georges-la-Pouge

IPNS

Une école dynamique à Saint-Georges-la-Pouge

En cette fin d'année scolaire, l'école primaire a été animée par deux manifestations particulièrement réussies :

- un défilé de mode avec le concours d'une couturière, Jacqueline Peigney.
- l'inauguration d'une fresque ludique et pédagogique réalisée avec les élèves et des artistes.

Bravo aux enseignants qui ont le souci de l'éveil de nos écoliers.

La conception du projet revient à Lydia Lelong de l'École supérieure nationale d'art de Limoges et membre du collectif Factory 87, en binôme avec Jean Bonichon et les enfants. Ils ont réalisé un labyrinthe avec les petits et une mappemonde avec les plus grands.

La réalisation a été effectuée par un passionné du dessin depuis son enfance, Laurent Guillot (Lefezan).

Ce travail de création a été accompagné d'ateliers en classe, avec les enfants, de la maternelle à l'élémentaire, afin de les impliquer tout au long du processus créatif.

Un financement conjoint de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac), de l'Éducation nationale et de la commune a permis de réaliser cette fresque pédagogique et artistique grâce à l'implication de l'équipe pédagogique et de Madame Peyramaure, la directrice.

Visite à notre doyenne

de Delphine Poitou, Maire de Saint-Georges-la-Pouge, accompagnée de Jean-Claude Morel et de son épouse ainsi que de Mme Simon, amie de longue date de notre doyenne. Ils ont tenu à représenter l'équipe municipale pour célébrer les 102 ans de Madame Koch qui résidait sur la commune et qui est désormais en EPHAD.

Un moment très convivial pour tous.

Pour vivre mieux, évitons les incivilités.

Rappelons que ces actes sont susceptibles de sanctions : loi n°2006-396

- L'emplacement des conteneurs de récupération des emballages, plastiques et autres, est trop souvent dans un état inacceptable. Il est indispensable de laisser ce lieu propre, il serait regrettable d'être obligé d'installer une caméra de surveillance.
- Le bruit est souvent une cause de désagrément important, aussi ayons le souci de nos voisins. Evitons, par exemple les tontes matinales le dimanche.
- Les dégradations volontaires des biens publics sont un délit : barrière de l'aire de dépôt des déchets verts, prise électrique sur la place de la mairie, volet de la salle polyvalente, etc. Soyons vigilants et respectueux du bien commun.
- La prolifération des chats peut devenir une véritable nuisance. Les services vétérinaires de la Préfecture rappellent que nourrir des chats errants est strictement interdit. Il peut être envisagé des captures et castrations en évitant toute maltraitance animale.

Horaires d'ouverture de la Mairie : Lundi mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 de 13h30 à 16h30
Le samedi sur rendez-vous assuré par un élu.

http://www.saint-georges-la-pouge.fr
commune.saintgeorgeslapouge@wanadoo.fr

Mairie pendant les heures d'ouvertures : 05.55.66.62.24
Téléphone d'astreinte : 06.70.72.28.40

Quelques éléments budgétaires

Le 6 avril dernier, le conseil municipal a voté le budget 2024 dans sa nouvelle présentation ; (M57) pour le budget principal et (M49) pour le budget « services de distribution d'eau potable». Ces documents sont bien sûr consultables en mairie.

Quelques chiffres : budget principal en €uros

Fonctionnement	Investissement
493 846.71	255 040.97

Dans le fonctionnement, la part des dépenses liées aux personnels (6 agents) s'élève à 214 873.86€. A noter qu'une part des frais liés à l'école doit être prise en compte par les communes dont les enfants sont scolarisés à Saint-Georges. A noter également que, **sans le travail des agents, nous n'aurions pas la capacité financière de réaliser un certain nombre de travaux**. Il faut aussi indiquer les difficultés que l'on rencontre à faire intervenir des entreprises.

Ces dernières années, des charges liées à l'énergie et aux matières premières ont subi une augmentation que chaque ménage a constatée. Pour la commune, à titre d'exemple, parmi les charges à caractère général, le budget électricité plus carburant s'élève à 26 750€ et celui de l'entretien des bâtiments à 26 000€ ; par ailleurs, 12 000€ sont prévus pour l'entretien des routes.

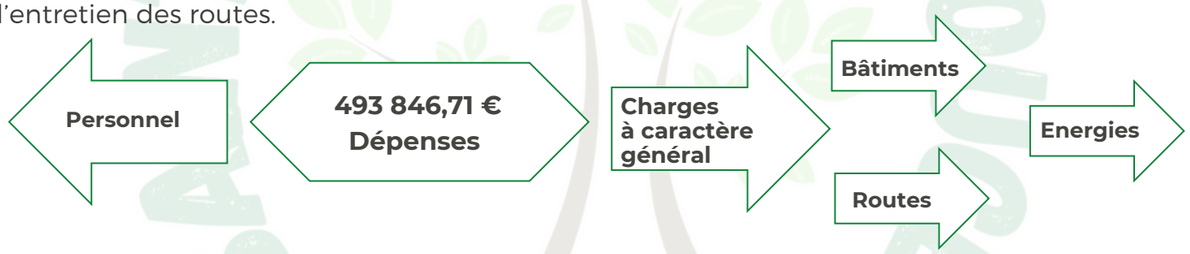

En ce qui concerne les recettes, le montant de la fiscalité est de 158 000€ et les dotations et compensations sont de 163 512.16€. A noter que le conseil municipal a, comme les années précédentes, décidé de ne pas augmenter la part communale de la fiscalité.

Afin de permettre des investissements importants en 2023 (achat d'un véhicule, rénovation de la salle des fêtes...), le conseil municipal a eu recours à un emprunt de : 140 000€ remboursable sur 15 ans.

Ce qui va permettre de continuer de faire un certain nombre d' autres travaux tels que le changement de mode de chauffage de la salle des fêtes. Le niveau d'endettement par habitant est celui d'il y a 4 ans en raison de l'arrivée à échéance des emprunts précédents.

Budget services de distribution de l'eau potable et assainissement

Le montant global de l'investissement est 1 342 124.25€. En effet, il est prévu de changer l'ensemble du réseau d'eau du bourg dont une partie est encore en fonte. Pour cela, des subventions de 70% de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et 10% du département devraient nous être octroyées. Sans ces dotations, ces travaux ne pourront pas être réalisés. Par contre, les rénovations du château d'eau et du réservoir de Courcelles seront réalisées cette année.

L'entretien de nos routes

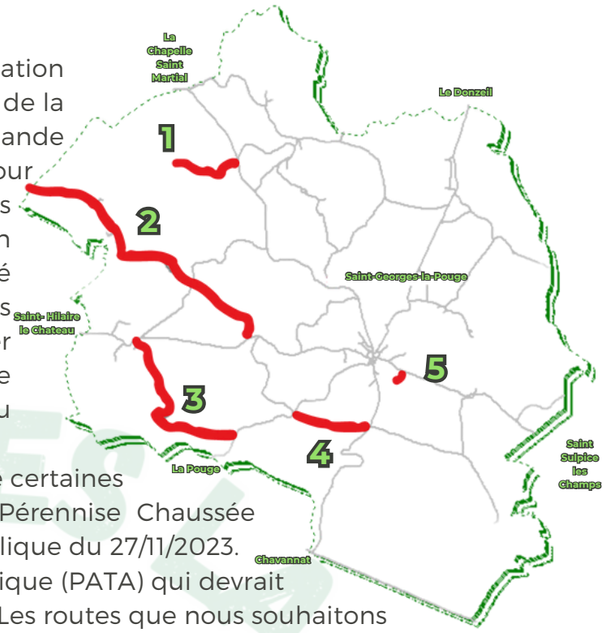

Comme tous les ans, nous avons demandé une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la préfecture pour la remise en état d'une route. Demande non acceptée en raison de l'octroi de deux DETR, pour notre commune, relatives à la réfection des réservoirs de Courcelles et du château du bourg. En conséquence, nous n'avons pas la possibilité financière de réaliser, cette année ce que nous avions envisagé. Pour autant, nous allons continuer à faire des travaux, à la hauteur des capacités de notre budget communal, en améliorant la place du champ de foire.

Par ailleurs, nous allons faire réaliser un entretien de certaines voies, en suivant les propositions de la société Pérennise Chaussée comme cela avait été exposé lors de la réunion publique du 27/11/2023.

La technique utilisée sera le point à temps automatique (PATA) qui devrait permettre une meilleure longévité des réparations. Les routes que nous souhaitons prendre en compte cette année figurent en rouge sur la carte.

1- Route de Chanseaud 2- Route de Ponsat 3- Route de Marcillat 4- Route de Théolissat 5- Allée des Jardins

La poursuite des travaux

- Comme programmés, de nombreux travaux ont été réalisés afin d'entretenir le patrimoine de la commune. La plupart de ces travaux ont été réalisés par le personnel communal, seuls ceux nécessitant une compétence spécifique, ont été confiés à des entreprises.
- Ainsi, **les vestiaires du stade** ont été entièrement remis en état : plomberie, peintures, isolation, changement de portes, toiture, etc ... Le stade est également en cours de réfection. Gageons que toutes ces améliorations seront appréciées par nos footballeurs.

- Pour **le bâtiment de la mairie**, une recherche d'économie d'énergie a conduit à remplacer tous les radiateurs et les éclairages par des leds, de plus, une réfection, quasi complète, des murs et des sols évitera la dégradation de ces locaux. **L'école** a été embellie par une végétalisation de la cour, une réfection du sol du préau et la réalisation d'une fresque ludique.
- La rénovation de **la salle polyvalente** est de l'avis de tous une réussite : isolation phonique, remplacement des menuiseries et pose de volets occultants. Le remplacement du chauffage est à l'étude.
- A **l'église** le remplacement du plancher de la tribune et la réfection des plafonds des chapelles nord et sud sont programmés pour cet été.
- A **l'extérieur** aussi, beaucoup de travaux :

- éclairage de la montée d'escalier et réfection du terrain de pétanque place de l'Eglise,
- remplacement des luminaires le long de l'allée des Châtaigniers,
- réhabilitation du carrefour de Villesourde,
- installation (en cours) de tables et bancs de repos au Puy-Chalard,
- entretien des bords de routes.

IPNS